



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

4 septembre 2025
Session d'automne 2025





Aperçu des recommandations

Conseil national

Date	N°	Objet	Recomm.
------	----	-------	---------

Mercredi 24 septembre	22.4505	Motion Müller-Alternatt	
-----------------------	---------	-------------------------	--

Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant

Il n'existe pas de statistiques fiables concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. La création d'une base de données harmonisée au niveau légal permettrait de promouvoir la protection des enfants de manière ciblée. kibesuisse soutient donc cette motion dans sa version originale adoptée par le Conseil national et rejette sa transformation en postulat.



Mercredi 24 septembre	23.4191 à 23.4196	Motions	
-----------------------	-------------------	---------	--

Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes

Les six motions de même teneur visent à renforcer la prévention des abus dans les établissements qui travaillent avec des enfants et des jeunes. kibesuisse soutient ces motions dans leur version originale, telle qu'adoptée par le Conseil national, et s'oppose à leur transformation en postulats. Cela est conforme aux lignes directrices de la fédération, qui guident les organisations d'accueil de l'enfance dans l'élaboration d'un code de conduite pour prévenir les abus.



Conseil des États

Jeudi 11 septembre	21.403 24.058	Iv. pa. CSEC-N Affaire conseil fédéral	
--------------------	------------------	-------------------------------------------	--

Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles / « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) ». Initiative populaire

Dans la loi fédérale sur l'accueil extra-familial pour enfants (LSAcc), les conventions-programmes, contenant les domaines de soutien à la qualité, à la conciliation et à l'inclusion, doivent être maintenues et dotées d'une contribution fédérale de 200 millions de francs. C'est ce qu'a décidé le Conseil national lors de sa session extraordinaire. Compte tenu de ses multiples avantages, kibesuisse recommande de rejeter l'initiative sur les





crèches et de soutenir la LSAcc comme contre-projet indirect, sur la base des décisions du Conseil national.

Mercredi 24 septembre 25.033 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur le service civil. Modification

Avec la révision proposée de la loi sur le service civil, les personnes astreintes au service civil ne seraient plus disponibles pour les affectations dans les organisations d'accueil de l'enfance, qui en ont pourtant un besoin urgent. De plus, ces mesures sont contraires à la Constitution et au droit international. C'est pourquoi kibesuisse rejette catégoriquement ce projet et recommande de le renvoyer au Conseil fédéral pour révision.



Explications relatives aux différents objets

Conseil national

Mercredi 24 septembre 22.4505 Motion Müller-Altmet



Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a demandé à plusieurs reprises à la Suisse d'améliorer la collecte fragmentée et hétérogène des données relatives aux questions concernant les enfants et à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela vaut non seulement pour les droits de l'enfant, mais aussi pour l'accueil de l'enfance et, plus généralement, pour la situation des enfants en Suisse : il manque une vue d'ensemble statistique. Les chiffres disponibles sont dispersés dans diverses statistiques nationales et cantonales et sont donc souvent difficilement comparables. Parfois, ils font même totalement défaut.

La protection nécessite des connaissances : afin de garantir les droits des enfants, en particulier leur protection contre toutes les formes de violence, il est nécessaire de disposer de statistiques complètes et uniformes sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse. kibesuisse soutient donc cette initiative afin de pouvoir collecter des données comparables à l'échelle nationale. La création d'une base de données harmonisée au niveau légal permettra de faire progresser la protection des enfants de manière ciblée et efficace.

→ kibesuisse recommande de revenir sur la décision du Conseil national et d'accepter la motion dans sa version originale. Ainsi, au lieu d'élaborer un rapport, le Conseil fédéral sera directement chargé de mettre en œuvre les mesures.

Mercredi 24 septembre 23.4191 à 23.4196 Motions



Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes

Les motions [23.4191](#) à [23.4196](#) de même teneur demandent la création de bases légales ainsi qu'un plan de mesures visant à renforcer la prévention des abus. Concrètement, les organisations telles que les écoles ou les associations qui travaillent avec des enfants et des jeunes doivent introduire et appliquer des concepts de protection standardisés et obligatoires pour prévenir les abus sexuels, physiques et psychologiques.

kibesuisse soutient fermement ces interventions. En collaboration avec le centre Limita, la fédération a élaboré des [lignes directrices](#) pour aider ces organisations à établir un code de conduite visant à prévenir les transgressions physiques, psychiques et sexuelles. Ces lignes directrices insistent sur l'importance cruciale de reconnaître et d'empêcher rapidement les abus, même mineurs, afin de prévenir des transgressions plus graves. Le document propose plusieurs exemples de règles de comportement pour



des situations potentiellement délicates, telles que le contact corporel, les soins corporels ou le bain. Ces règles de conduite jouent un rôle essentiel dans le travail quotidien, en offrant un cadre clair qui assure la sécurité des collaborateur·rice·s et protège l'intégrité des enfants. Elles permettent d'identifier et de traiter les éventuels abus à un stade précoce.

La prévention doit se faire à tous les niveaux, tant au niveau du comportement individuel des accueillant·e·s qu'au sein des organisations institutionnelles. Pour ce faire, un code de conduite complet, accompagné de formations et de supervisions régulières, est essentiel. kibesuisse soutient également ces motions qui promeuvent des réglementations institutionnelles qui fournissent un plan d'action clair, réduisant ainsi le risque d'abus. Ces mesures renforcent la confiance dans les organisations d'accueil de l'enfance et contribuent à créer un environnement sûr et favorable pour les enfants et les jeunes.

Le Conseil des États a certes décidé de maintenir le plan de mesures contenu dans le texte initial de la motion. Il a toutefois modifié la motion en demandant au Conseil fédéral d'élaborer un rapport. Compte tenu de l'urgence d'agir, kibesuisse rejette cette transformation en postulat. La fédération demande plutôt la création de bases légales pour renforcer la prévention contre les abus envers les enfants.

→ kibesuisse recommande de revenir sur la décision du Conseil national et d'accepter les motions dans leur version originale. Ainsi, au lieu d'élaborer un rapport, le Conseil fédéral serait directement chargé de créer des bases légales.

Conseil des États

Jeudi 11 septembre

21.403
24.058

Pa. Iv. CSEC-N
Affaire conseil fédéral



Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles / « Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches) ». Initiative populaire

Le présent projet de loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants (LSAcc) est d'une importance existentielle pour le secteur de l'éducation et de l'accueil de l'enfance. Il présente huit avantages. Il prévoit que les cantons puissent mettre en place des mesures d'encouragement cofinancées à hauteur de 50 pour cent par la Confédération dans le cadre de conventions-programmes. Les domaines d'encouragement prévus à cet effet comprennent non seulement l'augmentation du nombre de places d'accueil, mais aussi la qualité, l'inclusion, l'encouragement précoce et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Alors que le Conseil national a approuvé les conventions-programmes avec tous les domaines d'encouragement, le Conseil des États les a rejetées en première lecture à une très courte majorité, avec la voix prépondérante de son président.

En mettant particulièrement l'accent sur les conventions-programmes, le projet présente huit avantages.

1. **Avantages pour l'équité des chances** : Les offres d'accueil de l'enfance et le soutien financier se sont développés de manière très différente selon les cantons et les communes. Alors que dans certaines zones urbaines, comme les villes de Zurich et de Berne, l'offre de places d'accueil est excédentaire, il manque environ 6200 places d'accueil dans le Canton de Fribourg.¹ Ces différences d'accès aux prestations selon le lieu de résidence peuvent compromettre les chances de réalisation des enfants et des jeunes et renforcer les inégalités sociales.² Les conventions-programmes abordent efficacement ce problème dans le sens de l'équité des chances et garantissent à tous les enfants, indépendamment de leur lieu de résidence, des opportunités comparables en matière de développement et d'éducation.

¹ Enquête de la Direction de la santé et des affaires sociales du Canton de Fribourg du 9 juillet 2024 : [« Places d'accueil extrafamilial : les efforts de création de places doivent être poursuivis sur l'ensemble du territoire cantonal »](#)

² Étude réalisée pour la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en octobre 2024 : [« Fondements et perspectives pour une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse proactive »](#)



2. **Avantages pour la subsidiarité** : les conventions-programmes respectent le principe de subsidiarité et offrent aux cantons une grande marge de manœuvre pour répondre aux différents besoins régionaux et utiliser les fonds de manière ciblée et efficace. Cette politique pilotée par les cantons permet également de trouver de meilleures solutions : grâce à différents domaines d'encouragement, chaque canton peut mettre en place les programmes qui répondent le mieux à ses défis spécifiques. Ainsi, les cantons qui accusent un retard en matière d'accueil de l'enfance bénéficient d'un soutien ciblé.
3. **Avantages pour le développement de l'enfant** : Plus tôt un enfant peut développer ses capacités et bien commencer son parcours éducatif, meilleures seront ses chances de réussite dans la vie. Ainsi, ce que l'on appelle le rendement éducatif augmente sous la forme de diplômes de formation et de salaires plus élevés et de coûts de santé et sociaux moins élevés. Concrètement, la stimulation précoce apporte en moyenne 0,45 année de scolarité supplémentaire par enfant. Elle se traduit ainsi par une augmentation salariale potentielle de 3,8 pour cent par an.³
4. **Avantages pour l'économie nationale** : La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, déjà aiguë, s'aggrave encore : d'ici 2040, il devrait y avoir un déficit d'environ 430 000 personnes sur le marché de travail à l'échelle nationale.⁴ Les offres d'éducation et d'accueil de l'enfance contribuent à une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, c'est-à-dire que les parents peuvent envisager d'être (à nouveau) actif·ve·s professionnellement. Cela a, à son tour, des effets positifs sur les recettes fiscales, la carrière et la prévoyance (vieillesse). Il n'existe pas de politique plus coûteuse et plus à courte vue que d'empêcher des personnes disposées et aptes à travailler d'exercer une activité. Le Conseil fédéral lui-même a défini comme l'un de ses [objectifs pour 2025](#), une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, à laquelle la LSAcc contribue largement. Les responsables politiques ont maintenant l'occasion de montrer qu'ils·elles prennent au sérieux la promotion de l'accueil de l'enfance et qu'ils·elles sont prêt·e·s à joindre le geste à la parole.
5. **Avantages en termes de qualité** : Le secteur de l'accueil de l'enfance est actuellement touché par la pénurie de personnel. En 2022, 95 pour cent des crèches avaient au moins un poste vacant à pourvoir selon la région et 30 pour cent des collaborateur·rice·s en moyenne quittent prématurément le secteur.⁵ Sans ce personnel qualifié, il ne sera pas possible de faire face à la demande accrue résultant de la baisse des contributions parentales. Il n'est donc pas judicieux de se contenter de stimuler l'aspect quantitatif sans renforcer en même temps l'offre sur le plan qualitatif. En d'autres termes, il ne suffit pas d'investir uniquement dans la participation financière des parents : les offres doivent également être garanties et développées dans le cadre de conventions-programmes. Ainsi, avec la disposition proposée en matière de qualité à l'art. 13, al. 1, let. c, la LSAcc soutient un développement coordonné de la qualité avec les cantons ainsi que la viabilité future de l'accueil de l'enfance et leur financement.
6. **Avantages pour la politique financière** : La population a clairement indiqué qu'elle ne souhaitait pas économiser sur l'accueil de l'enfance. Seuls 12 pour cent se sont prononcés en faveur d'une réduction des dépenses dans ce domaine.⁶ De plus, les investissements dans l'accueil de l'enfance sont bénéfiques tant pour la société que pour l'économie. Contrairement à d'autres dépenses, le rendement est ici clairement affiché : pour chaque franc investi, il y a un retour de cinq francs. Ceci est le principal enseignement de [l'étude de BAK Economics](#) : le produit intérieur brut de la Suisse augmente d'environ 0,5 pour cent, ce qui correspond à près de 3,4 milliards de francs. Ainsi, les investissements dans un accueil de l'enfance de haute qualité

³ Étude réalisée par BAK Economics en mai 2020 : « [Modèle global économique pour l'analyse relative à la politique de la petite enfance](#) »

⁴ Communiqué de presse d'economiesuisse du 26 juin 2023 : « [L'économie suisse entend relever le défi démographique](#) »

⁵ Communiqué de presse de kibesuisse du 7 décembre 2023 : « [Enquête au sein de la branche de l'accueil de l'enfance : le point faible réside dans le sous-financement](#) »

⁶ Étude de Sotomo de novembre 2024 : « [Barometer Finanzpolitik. Präferenzen der Schweizer Bevölkerung zu Ausgabenkürzungen und Mehreinnahmen](#) » (en allemand seulement)



améliorent non seulement les chances de développement des enfants, qu'ils vivent en ville ou à la campagne, mais créent également une valeur ajoutée pour l'économie.

7. **Avantages politiques concrets** : l'[initiative sur les crèches](#) déposée demande non seulement un allègement financier pour les parents, mais aussi une éducation et un accueil de qualité, inclusifs et accessibles à tous. Ce sont précisément ces aspects qui sont spécifiquement encouragés par les conventions-programmes. Sans elles, le projet de loi reste non seulement nettement en deçà des objectifs de l'initiative populaire, mais aussi de l'intention initiale de l'initiative parlementaire 21.403. En tant que contre-projet indirect, le projet doit également contribuer à inciter les initiants·e-s de l'initiative populaire à retirer leur initiative. Si les conventions-programmes sont abandonnées, la probabilité d'un référendum augmente, avec les coûts que cela implique et une campagne de votation potentiellement polarisante.
8. **Intérêt général** : il n'est pas acceptable que la Confédération oblige les cantons et l'économie à financer l'allocation de garde, mais qu'elle revienne ensuite sur son engagement prévu dans les conventions-programmes. L'accueil de l'enfance profite à tous : à la Confédération, aux cantons, aux communes, aux employeurs et aux parents. Il est donc juste que la LSAcc responsabilise également tous les acteurs concernés. Dans ce système équilibré, tous contribuent à renforcer le bien-être des enfants aujourd'hui, afin qu'ils puissent mieux s'épanouir à l'avenir et participer à la construction de la société. Cela va tout à fait dans le sens du proverbe – légèrement modifié – : « Il faut tout un pays pour bien élever un enfant ! »

→ kibesuisse recommande donc de rejeter l'initiative sur les crèches et de soutenir la LSAcc en tant que contre-projet indirect. La fédération recommande ici de suivre dans une large mesure les décisions du Conseil national.

Pour les articles suivants, kibesuisse recommande de suivre la majorité de la Commission de la science, de la technologie et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) :

LSAcc art. 1, al. 2

LSAcc art. 13-16

Arrêté fédéral (entrée en matière)

Pour les articles suivants, kibesuisse recommande de suivre les propositions de la minorité de la commission concernée :

LSAcc art. 13, al. 1, let. c

LAfam, art. 5, al. 2ter

LAfam, art. 24, al. 5

Arrêté fédéral, art. 1, al. 1

Mercredi 24 septembre

25.033

Affaire conseil fédéral



Loi sur le service civil. Modification

kibesuisse s'oppose clairement à la modification proposée de la loi sur le service civil (LSC), car elle affaiblirait considérablement le service civil. Il y aurait moins de services pour accomplir des tâches importantes pour la communauté, car le nombre d'admissions au service civil devrait être réduit de 40 pour cent. Selon la LSC, les personnes astreintes au service civil sont affectées là où les ressources nécessaires à l'accomplissement de tâches importantes pour la communauté font défaut ou sont insuffisantes (cf. art. 2, al. 1, LSC). C'est notamment le cas dans les domaines social, sanitaire et scolaire, c'est-à-dire dans les hôpitaux, les crèches, les écoles, les structures d'accueil extrascolaire, les établissements médico-sociaux ou d'autres institutions sociales – autant de domaines d'activité qui connaissent déjà aujourd'hui une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et qui en souffriront encore davantage à l'avenir.



Dans le même temps, selon les chiffres clés de l'Office fédéral du service civil (ZIVI), ces domaines représenteront 83 pour cent des jours de service effectués en 2024. L'année dernière, les civilistes ont effectué environ 115 000 jours de service dans le domaine « Enfants ». Cela comprend des missions dans des foyers, des écoles et des établissements de pédagogie curative, mais aussi dans des crèches et des structures d'accueil extrascolaire. L'accueil de l'enfance occupe en outre la deuxième place en termes de nombre de cours dans le service civil (cf. [statistiques 2024 ZIVI](#)). Il est donc clair que le besoin en civilistes dans les organisations d'accueil de l'enfance est incontestable. L'engagement des civilistes contribue à atténuer les conséquences négatives du manque de personnel dans ce secteur. Sans eux, les organisations se trouveraient dans une situation encore plus critique et tendue.

De plus, les six mesures individuelles ne sont pas compatibles avec la Constitution ni avec le droit international. Elles violent toutes le principe de proportionnalité et, dans certains cas, le principe d'égalité devant la loi ou le droit fondamental d'accomplir un service civil. Pour une argumentation détaillée, kibesuisse renvoie à la Fédération suisse pour le service civil CIVIVA.

Pour toutes ces raisons, la fédération demande le renvoi du projet au Conseil fédéral avec le mandat de présenter un message révisé. Celui-ci devrait se fonder sur une analyse approfondie de la situation en matière d'alimentation des effectifs et tenir dûment compte de l'importance sociétale du service civil. L'objectif doit être une révision équilibrée qui renforce le système de l'obligation de servir dans son ensemble.

→ **kibesuisse recommande de suivre les propositions des minorités Zopfi et Franziska Roth et de ne pas entrer en matière sur la révision de la loi sur le service civil, ou de la renvoyer au Conseil fédéral.**

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse, fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, est l'association nationale professionnelle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

